- d'un apiculteur dont l'exploitation est située au nord-est, Moulin de Bohallard en PUCEUL, et à 760 m du projet (pastille rouge dans la figure 1).

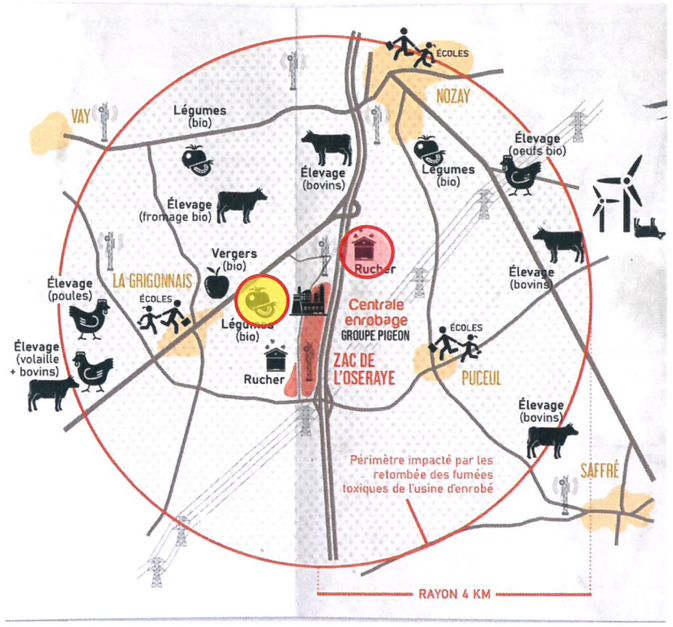

figure 1

L'EARL BARAKABIO, exploitation certifiée « agriculture biologique » d'une superficie d'environ dix hectares, dispose de serres, de cultures en pleine terre et d'un étang destiné à l'irrigation (de 20 000 m^3 situé à moins de 500 m du projet et séparé par une seule parcelle).

Elle produit une quarantaine de variétés de légumes toutes saisons sur 4,5 ha et 2 variétés de fruits sur 1 ha : pommes et pêches, le reste de la surface en prairie. Les produits de la ferme sont disponibles dans les réseaux AMAP de Loire Atlantique.

L'exploitation fait vivre 3 actifs tout au long de l'année plus 2 temps partiels en haute saison, soit autant que les 3,5 Equivalent-Temp-Plein, futurs salariés de la centrale d'enrobage d'ENR P.44.

La présence d'une centrale d'enrobage apportant des risques probables de nuisances de tous types (poussières, oxydes d'azote, dioxyde de souffre, composés organiques volatiles non méthaniques, hydrocarbures aromatiques polycycliques – **liste non exhaustive fournie par le porteur du projet**) à moins d'un kilomètre d'une tenue maraichère bio est totalement incompatible aux principes de l'agriculture biologique qui prône des méthodes de production agricole excluant tout recours aux produits chimiques de synthèse, aux OGM et aux intrants.

Les pratiques d'agriculture biologique sont soumises à des normes contraignantes permettant la labellisation des produits, labellisation susceptible d'être remise en cause s'il était constaté des anomalies dans la qualité des produis présentés à la vente.

Cette situation condamnerait définitivement le projet des maraichers exploitants !

Quant à la **SARL LES RUCHERS DU MOULIN** installée depuis 40 ans, elle exploite 400 ruches.

Grace à un travail exceptionnel, Loïc LERAY, le gérant de la SARL a obtenu à plusieurs reprises des médailles pour la qualité de son miel :

- médaille d'argent en 2018 pour le miel de bruyère Erica,
- médaille d'or en 2019 pour le miel de sarrazin,
- médaille d'argent décernée en 2020 (seul apiculteur primé de Loire-Atlantique) par l'**Union Nationale des Apiculteurs de France (UNAF),** parmi 213 miels présentés à un jury de professionnels placés sous la présidence de Michel BRAS, chef cuisinier de renommée internationale.

Les ruches sont transférées chaque été sur une Zone Natura 2000 indemne de pollution et de pesticide, environnement privilégié par l'apiculteur qui par ailleurs, créé au printemps un rucher pépinière de fécondation riche de 150 ruchettes qui concourent à la sélection massale de l'abeille locale (pratique mise en œuvre depuis plus de 20 ans). Ce rucher est situé à 150 mètres du site d'ENRO P.44 – figure 2).

Et pour l'hiver, protéger les ruches est une étape indispensable, aussi les abeilles intègrent un rucher d'hivernage basé à PUCEUL et à LA GRIGONNAIS à proximité du projet. L'hiver est une période difficile pour les colonies d'abeilles et leur survie dépend en grande partie d'une bonne préparation à l'automne. Durant ces quelques mois, les abeilles vivent au ralenti, les activités sont réduites au strict nécessaire pour économiser leurs forces et leurs réserves de miel. En hiver, les abeilles ralentissent leur activité et se regroupent en grappe au cœur de la ruche, pour se tenir chaud.

Durant cette période, il est très important de ménager la tranquillité des colonies

Quelle cohérence entre la Zone Natura 2000 en été et le reste de l'année, la centrale d'enrobage de ENRO P.44 génératrice de bruit d'usine et de circulation ainsi que de retombées diverses qui ne manqueront pas de polluer les fleurs où butineront les abeilles (rayon d'environ 5 km autour des ruches) ?

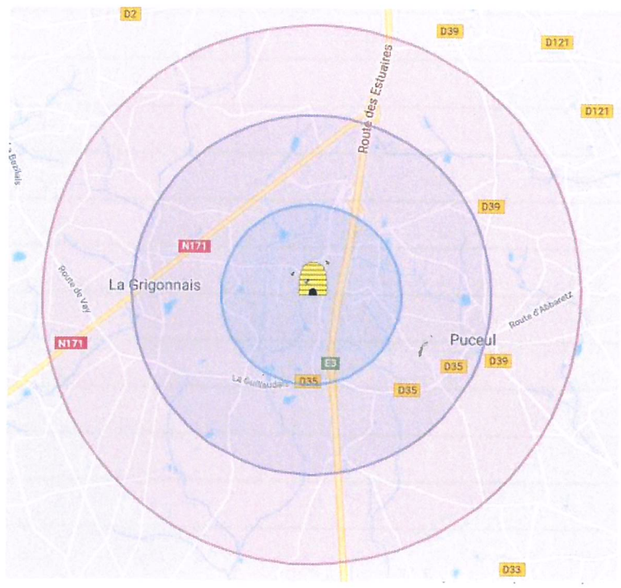

figure 2